PROGRAMME NATIONAL DE REFORME 2016

CHIFFRES CLES ET REFORMES ENGAGEES

Le programme national de réforme (PNR) présente la stratégie économique du gouvernement et les résultats obtenus jusqu'à présent. Il détaille les réformes économiques pour répondre aux défis de l'économie française : assurer la soutenabilité et la qualité des finances publiques, poursuivre le redressement de la compétitivité et de la productivité et l'amélioration de l'environnement des entreprises, améliorer le fonctionnement du marché du travail et promouvoir la parité, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.



Au total, les réformes qui y sont présentées, y compris celles qui seront adoptées et mises en œuvre en 2016, devraient avoir un impact de l'ordre de 4,8 points de PIB à l'horizon 2020 et plus d'un million d'emplois créés.

DES REFORMES QUI PORTENT LEURS FRUITS

Finances publiques:

La baisse du ratio de dépense publique entre 2014 et 2015 correspond à près de 1% de PIB

La baisse du taux de prélèvements obligatoires entre 2014 et 2015 s'élève à 0,3 %

Compétitivité:

Depuis fin 2012, le coût du travail mesuré par les coûts salariaux unitaires a progressé de 1,1 % en France contre 3 % dans la zone euro

La balance courante est proche de l'équilibre pour la 1ère fois depuis 2004

Le taux de marge des entreprises s'établit à **31,4** % fin 2015, regagnant ainsi **2/3** de la perte enregistrée pendant la crise



Marché des biens et services :

415 mesures de simplification sont déjà en place ou en phase de l'être

Près de la **moitié** des 70 plus grandes villes françaises ont déjà augmenté leur nombre de dimanches d'ouverture

1,5 million de passagers ont été transportés par autocar en 6 mois. Ce sont ainsi **1 300** emplois nets qui ont été créés

Marché du travail:

180 000 embauches sont éligibles à la prime « embauche PME »dans le cadre du plan de relance pour l'emploi annoncé en janvier 2016

2/3 des licenciements collectifs font maintenant l'objet d'un accord collectif majoritaire et les contentieux ont été divisés par 3 (de 25 à 8 %)

DES REFORMES QUI SE POURSUIVENT

STIMULER L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI EN POURSUIVANT LA BAISSE DE LA FISCALITE ET DU COUT DU TRAVAIL POUR LES ENTREPRISES

La troisième phase du Pacte de responsabilité et de solidarité supprimera définitivement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour les 20 000 entreprises qui y sont encore assujetties et baissera le taux de l'impôt sur les sociétés (IS), qui passera graduellement à 28 % en 2020.

La fiscalité des ménages sera modernisée avec la mise en place du prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu, assurant ainsi une meilleure correspondance entre le montant de l'impôt et la situation du contribuable, tout en simplifiant les démarches.

Le CICE sera pérennisé sous forme de baisse définitive de cotisations sociales, ce qui simplifiera le dispositif et supprimera le décalage dans le temps lié à son caractère fiscal.

MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL, FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Le « projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » confiera plus de responsabilités aux partenaires sociaux pour définir les règles relatives à l'organisation et au temps de travail et renforcera la légitimité des accords d'entreprise (principe de consultation des salariés pour les accords signés par des organisations minoritaires).

Il donnera plus de visibilité aux entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, TPE et PME, en précisant les difficultés d'une entreprise qui peuvent être invoquées pour prononcer des licenciements économiques. Parallèlement, un barème indicatif pour les juges prud'homaux dans le cadre des licenciements jugés sans cause réelle et sérieuse sera créé par décret.

Enfin, le compte personnel d'activité (CPA) sera mis en place dès le 1^{er} janvier prochain et assurera la portabilité des droits, notamment à la formation, tout au long d'un parcours professionnel. Le CPA englobera le compte personnel de formation, le compte personnel de prévention de la pénibilité et le compte engagement citoyen. Des droits supplémentaires à la formation seront par ailleurs destinés aux travailleurs peu qualifiés.

ACCROITRE LA TRANSPARENCE DE LA VIE ECONOMIQUE POUR FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS ET L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

Le « projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » s'inscrit dans la stratégie d'amélioration de l'environnement des affaires. Il prévoit notamment de renforcer le dispositif de lutte contre les atteintes à la probité en créant une agence nationale de prévention et de détection de la corruption et en améliorant la protection des lanceurs d'alerte pour les faits de corruption. Par ailleurs, le projet de loi vise à accroître la transparence dans les relations entre les autorités publiques et le milieu économique en créant notamment un répertoire numérique des représentants d'intérêts.

Ce projet de loi contiendra également des mesures s'inscrivant dans la continuité des précédentes réformes visant à adapter le marché des biens et des services aux évolutions de l'économie pour permettre au plus grand nombre de tirer parti des nouvelles opportunités économiques. Pour cela, il améliorera le parcours de croissance des TPE et PME (facilitation du passage d'un statut d'entreprise vers un autre, durcissement des sanctions contre les délais de paiement), facilitera la création d'entreprise (suppression de certains stages préalables à l'installation ou d'obligations bancaires) et recentrera les obligations de qualifications professionnelles exigées pour exercer une activité sur les questions de santé et de sécurité. Le projet de loi permettra enfin de mieux orienter l'épargne vers les entreprises innovantes.